



REUNION des DIRECTEURS

16 AVRIL 2018

Ordre du Jour

- ▶ Calendrier des animations pédagogiques de circonscription
- ▶ Procédure d'affectation en classe de sixième
- ▶ Poursuite de la scolarité à l'école élémentaire
- ▶ Projet d'école :
 - fiches actions 2017/2018 : bilan d'étape
 - calendrier de travail : rédaction des fiches actions 2018/2019
- ▶ Education Prioritaire: CP dédoublés

Animations pédagogiques de circonscription

Animations M@gistère:

- > les présentiels sont tous assurés par l'équipe de CPC du BEF FLY.
- > Les convocations sont envoyées via Gaïa

Animations pédagogiques de circonscription

Animations de circonscription: toutes ne seront pas assurées car équipe restreinte

Cycle 1:

- Entrer dans l'écrit: faite le 13 avril 2018
- Mettre en place un apprentissage structuré de l'oral: lundi 23 avril 2018

Animations pédagogiques de circonscription

Cycle 2

- Apprendre à lire: construire l'accès à la maîtrise des correspondances grapho-phonémiques: **reportée au mardi 29 mai 2018**
- Mettre en œuvre un enseignement structuré de l'oral au cycle 2: **annulée**

Cycle 3:

- Remédier aux difficultés persistantes de reconnaissance des mots au cycle 3: secteur Fécamp 15/12/2017, secteurs Valmont/Goderville: **annulée**
- Mettre en œuvre un enseignement structuré de l'oral au cycle 3: **annulée**

Procédure d'affectation en classe de sixième

Texte de référence: *circulaire départementale du 12 février 2018: Poursuite de la scolarité à l'école primaire et admission en classe de sixième – rentrée 2018 – portail métier*

- **Entre le 12 février et le 16 mars:** mise à jour de ONDE
- **19 mars 2018:** transfert des fichiers ONDE dans AFFELNET sixième
- **Du 20 mars au 23 avril:**
 - Édition du volet 1- vérification et saisie éventuelle des modifications
 - Edition volet 2 – remise aux familles – éventuelles demandes de dérogation

Procédure d'affectation en classe de sixième

- **Pour le 20 avril 2018**: remise des dossiers de demande de dérogation à la circonscription
 - > veiller à transmettre les documents dans une pochette au nom de l'élève avec toutes les pièces justificatives
 - > parallèlement, saisie des demandes dans AFFELNET -> veiller à la cohérence entre dossiers papier et demandes AFFELNET

Procédure d'affectation en classe de sixième

Motif de la demande	Pièces justificatives
1. Élève souffrant d'un handicap	Notification de la MDPH
2. Élève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Certificat du médecin de l'éducation nationale ou du spécialiste, sous pli cacheté confidentiel adressé au médecin-conseiller technique du directeur académique des services de l'éducation nationale
3. Élève susceptible de devenir boursier	Copie du dernier avis d'imposition
4. Élève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) à la rentrée 2018 dans l'établissement souhaité	Certificat de scolarité 2017-2018 du frère ou de la sœur scolarisé(e) dans l'établissement souhaité
5. Élève dont le domicile, en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité	Courrier dans lequel la famille exposera sa situation et joindra les éléments susceptibles d'appuyer sa demande
6. Élève suivant un parcours scolaire particulier : - CHA (<i>Classes à Horaires Aménagés</i>) - sportifs de haut niveau - élèves sollicitant une place en internat de la Réussite	Les services départementaux examineront les candidatures proposées à l'occasion des commissions d'admission qui se tiendront entre le 15 et le 25 mai 2018.
7. Autre (situations exceptionnelles, convenances personnelles)	La famille exposera sa situation dans un courrier

Poursuite de la scolarité en école élémentaire

➤ Modalités d'organisation et calendrier pour la poursuite de la scolarité à l'école primaire

Conseils de cycle	entre le 09 et le 18 avril 2018
Notification aux familles de la proposition du conseil des maîtres	20 avril 2018
Délai de réponse des familles	18 mai 2018 au plus tard
Notification aux familles de la décision du conseil des maîtres	22 mai 2018
Délai de réponse et de recours des familles	6 juin 2018
Remise des demandes de recours à l'IEN de circonscription	11 juin 2018
Remise par les IEN des demandes de recours au centre de la commission départementale d'appel	entre le 12 et le 20 juin 2018
Commission départementale d'appel	25 juin 2018

Poursuite de la scolarité en école élémentaire

CALENDRIER

- **Du 9 au 18 avril**: les conseils des maîtres -> pour toute proposition de maintien, prendre l'attache du RASED
- **Le 20 avril**:
 - Notification aux familles de la proposition du Conseil des Maîtres
 - Transmission à l'IEN des dossiers de demande de maintien
- **18 mai au plus tard**:
 - délai de réponse des familles
 - Envoi par l'IEN des réponses sur les dossiers de maintien

Poursuite de la scolarité en école élémentaire

- **22 mai 2018**: notification aux familles de la décision du Conseil des Maîtres
- **6 juin 2018**: délai de réponse et de recours des familles
- **11 juin 2018**: remise à l'IEN des demandes de recours
- **Entre le 12 et le 20 juin**: transmission par l'IEN des demandes de recours à la commission départementale d'appel
- **25 juin 2018**: commission départementale d'appel

Poursuite de la scolarité en école élémentaire

Constitution du dossier de maintien (**IEN pour le 20 avril**):

- Livret scolaire de l'élève: bilans LSU + bilans antérieurs
- Éléments de prise en compte de la difficulté: PPRE, APC, SRAN, suivis RASED, autres suivis extérieurs
- Productions significatives de l'élève: dernières évaluations mais aussi des productions écrites quotidiennes (dictées, productions d'écrits, exercices mathématiques sur certains domaines clés...)
- Toute information complémentaire significative
- Éventuellement la position de la famille

Poursuite de la scolarité en école élémentaire

Constitution du dossier de recours:

-> Idem dossier pour avis IEN +:

- Demande de la famille
- Enveloppe timbrée à l'adresse de la famille

SVP, veiller à

- Transmettre des dossiers complets
- Lister et cocher les éléments transmis (le cas échéant, signaler les éléments manquants et pourquoi)
- Ordonner et classer les dossiers

Projet d'école

Bilan des fiches actions 2017/2018:

- Pour le 15 juin 2018:

- Bilan individuel de chaque enseignant
- Réunion de conseil des maîtres pour établir le bilan de chacune des fiches actions rédigées
- Transmission des fiches bilan à l'IEN (seulement les fiches bilan des actions)

**BILAN D'ÉTAPE 2017-2018 DU PROJET D'ÉCOLE
FICHE – ENSEIGNANTS**

Formations des enseignants

École :

Circonscription :

Bilan 2017-2018 (noter les formations suivies)

	Réalisée	A répondu aux attentes	n'a pas répondu aux attentes
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quels sont les changements observés suite à la mise en œuvre du projet d'école en terme de pratique, de fonctionnement d'équipe, d'organisation ?

Évolutions souhaitées pour la formation à venir (contenus, modalités d'accompagnement...) :

**BILAN D'ÉTAPE 2017-2018 DU PROJET D'ÉCOLE
FICHE ACTION 1**

ÉCOLE :

CIRCONSCRIPTION :

Ce document est à remplir et à renvoyer à votre circonscription pour le 15 juin 2018.

Les objectifs visés pour les élèves :

Actions mises en œuvre en 2017-2018 :

Nos réussites (les points facilitateurs, les leviers) – Nos difficultés (les freins, les obstacles) :

Ajustement des actions conduites :

Projet d'école

Rédaction des fiches 2018/2019:

- Démarche similaire à celle entreprise en 2017/2018
- Chantier prioritaire: les parcours de réussite éducative (fiche A2)
- > certaines démarches sont déjà engagées, notamment sur les REP*
- Fiches actions à faire remonter à l'IEN **pour le 29 juin 2018**: travail en groupes d'écoles encouragé
- Rencontre des équipes d'école à partir du **17 septembre 2018** pour échanges et ajustements
- Validation avant les congés d'automne et mise en place des formations.

Répartition des élèves dans les classes

Rappel: la répartition des élèves dans les classes relève de la compétence du Directeur d'école qui peut prendre avis du Conseil des maîtres.

Les critères de répartition doivent prendre en compte l'intérêt des élèves et le fonctionnement pédagogique de l'école. Les critères de répartition doivent être explicites et connus de tous. Il est préférable de consigner ces critères dans un Compte Rendu de Conseil des Maîtres.

Une copie est transmise à l'IEN (**pour le 22 juin 2018**). L'absence de réponse avant le 3 juillet équivaudra à un accord.

En cas de désaccord, l'IEN peut être amené à trancher, mais il est préférable d'éviter ce recours.

Education Prioritaire: CP dédoublés

Dans le département, à la rentrée 2018

- Mise en œuvre des CP dédoublés (12 élèves) pour toutes les classes de CP en Education Prioritaire
- Sans augmentation du E/C dans les autres niveaux de classe

Dans la circonscription

- Trois écoles concernées: Le Port, Macé, Camus
- Un accompagnement et une formation plus rapprochée des enseignants sera mise en place. Proposition de 1^{ère} réunion (directeurs + enseignants concernés **à la rentrée 2018**)